

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2015-12-21

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

BUDGET 2016

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le **21 décembre 2015**, à 19h00 heures, à la Salle du conseil, étant un avis de convocation spéciale du Maire Robert Coulombe.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin et Estelle Labelle, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux, et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

Sont absents: Charlotte Thibault, conseillère
Michel Lyrette, conseiller

RÉSOLUTION NO 2015-12-215 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-12-216 Adoption du budget 2016.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le budget 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-12-217 Pour adopter le programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2015-12-21

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le programme triennal des immobilisations pour les années 2016-2017-2018 soit adopté tel que présenté, lequel fait partie intégrante de cette présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

ET QUE

le maire ainsi que la trésorière respectivement Robert Coulombe et Dinah Ménard, soient et sont autorisés à signer ledit document.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-12-218 Pour décréter que les sommaires du budget 2016 et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2016-2017-2018, soient publiés dans un journal.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents que les sommaires du budget 2016 et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2016-2017-2018 soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS,

Le journaliste Dany Ouellet,

Quelle est la raison pour laquelle les zones inondables dans la Ville de Maniwaki ont diminué en passant de 42 % à 4% ?

M. Le maire répond,

Lorsqu'il y a eu les inondations des années 70, le gouvernement a décrété sur l'ensemble du territoire du Québec de revoir les cotes d'inondations. Les dommages causés par les inondations ont été coûteux pour le gouvernement. Par conséquent, cela a incité le gouvernement à établir des cotes d'inondations, soit des zones 0 -20 ans, 20-100 ans et 100 et +. La Ville de Maniwaki avait 42% de son territoire dans les zones cotées 0-20 ans ou 20- 100 ans. La Ville a demandé à une firme d'experts d'évaluer les études hydriques des 30 à 40 dernières années et des effets des rivières et tout ce qui concerne la portion d'eau. À notre très grande surprise, le résultat a été de baisser, et de beaucoup, la cote à travers la Ville. Ce qui fait que le 42 % du territoire de la Ville qui était en zones inondables est baissé à 4%. Par exemple, le Foyer Père Guinard et le centre des loisirs Gino-Odjick étaient dans la zone 0-20 ans, mais maintenant, ils sont dans

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2015-12-21

la cote de 100 ans. Aussi, la firme avait pour mandat de fournir au centre hydrique les données et les paramètres utilisés dans leur calcul et ceci afin de valider les nouvelles cotes.

RÉSOLUTION NO 2015-12-219 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée spéciale à 19h24.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

M^e John-David McFaul, greffier